

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**BOFIP-RHO-20-0796 du 02/09/2020**

Délégation de signature du 1<sup>er</sup> septembre 2020

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

**Service d'appui aux ressources humaines**

**RÉSUMÉ**

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

Date d'application : 01/09/2020

DOCUMENT À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-20-0749 du 30/07/2020

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur du service d'appui aux ressources humaines (SARH) :

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, modifié par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et la circulaire du 25 août 2006, le décret du 9 décembre 2011 et la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 pour les marchés publics de l'État ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant promotion, réintégration, nomination, intégration et affectation d'administrateurs généraux des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 février 2005 et l'arrêté du 15 juin 2012 pour les marchés publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2017 relatif au service d'appui aux ressources humaines de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu la convention de délégation de gestion signée le 4 juillet 2012 entre le secrétariat général et la DRESG concernant les dépenses d'action sociale (Programme 218) ;

**Décide :**

**Article 1** – Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté du 28 décembre 2017 susvisé, M. François COUSIN, administrateur général des Finances publiques, Directeur du SARH, subdélègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP) et sans ordonnancement préalable (PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale et aux recettes non fiscales assignées auprès du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances et des comptables assignataires « Division de la comptabilité et des autres opérations de l'Etat » des directions départementales des Finances publiques du Val de Marne (94) et de Seine-Saint-Denis (93) et de la direction régionale des Finances publiques de la région Île-de-France et de Paris (75) pour les recettes non fiscales pour les dépenses de personnel du titre 2 sans limitation de montant, à :

- Mme Agnese MACCARI, administratrice des Finances publiques adjointe, chargée du pôle ressources humaines de direction ;
- Mme Corinne SIMON-GRAMOLI, administratrice des Finances publiques adjointe, chargée du pôle centre de services des ressources humaines ;
- M. Joël SUCASES, administrateur des Finances publiques adjoint, chargé du pôle affaires générales, budget et logistique ;
- Mme Marie-Josèphe BONNET, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au sein du pôle centre de services des ressources humaines ;
- Mme Joëlle GRAFF, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au sein du pôle affaires générales, budget et logistique ;
- M. Vincent LAFARGUE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du centre de services partagés CHORUS, adjoint au sein du pôle affaires générales, budget et logistique ;
- M. Didier THOMAS, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au sein du pôle centre de services des ressources humaines ;
- M. Olivier ROSBACH, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au sein du pôle ressources humaines de direction.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et devis entrant dans le champ de la présente délégation.

**Pour le centre de services partagés (CSP) Chorus**

Subdélègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations du SARH et les actes effectués dans le cadre des délégations de gestion pour le compte des délégants relatifs à l'ordonnancement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale assignées auprès du service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) Finances sans limitation de montant à :

- M. Vincent LAFARGUE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du centre de services partagés CHORUS ;
- Mme Caroline ALBANO, inspectrice des Finances publiques, adjointe du responsable du centre de services partagés CHORUS ;

- Mme Christine LAFONT, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Armelle QUEVAT, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Rachida KHEZZARI, agente administrative principale des Finances publiques.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront valider dans l'application CHORUS les engagements juridiques, traiter les actifs, les demandes de paiement, certifier les services faits, signer les bons de commande.

- M. Stéphane FICHEUX, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Vineda DUCHEMANN-CHEVRIER, agente administrative principale des Finances publiques ;
- Mme Alexia BAS, agente administrative principale des Finances publiques ;
- M. Magloire ATANLEY, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Fatiha BENAMMAR, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Sandrine ATTRAZIC, agente administrative principale des Finances publiques.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront saisir les engagements juridiques, les actifs, certifier dans l'application CHORUS les services faits.

#### **Pour le pôle affaires générales, budget et logistique**

Subdélègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations du SARH relatives :

- à l'ordonnement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP) et sans ordonnancement préalable (PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale et aux recettes non fiscales assignées auprès du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) Finances et du comptable assignataire de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris pour les dépenses de personnel de titre 2 et à la validation dans CHORUS des engagements juridiques et services faits, sans limitation de montant, à :

- M. Michel BESANCON, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Mimouna REDJIMI, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Annick LEBEAU, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Denise LEROY, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Elisabeth MARGAS, contrôleur principale des Finances publiques ;
- M. Alain BRICE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Franck LE GRESSUS, contrôleur des Finances publiques ;
- M. Renaud MANS, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Cassy ARDAU, agente administrative principale des Finances publiques ;
- Mme Céline COZELIN, agente administrative principale des Finances publiques ;
- Mme Gwénola REBILLARD, agente administrative principale des Finances publiques ;
- M. Marc ATTOUN, contractuel.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et les devis sans limitation de montant.

- à toutes opérations de programmation et de gestion budgétaire, à :
  - Mme Mimouna REDJIMI, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Annick LEBEAU, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Mme Elisabeth MARGAS, contrôleuse principale des Finances publiques.
  
- au remboursement de frais de déplacement sans limitation de montant, à :
  - Mme Corinne ROUVELIN, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Annick LEBEAU, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Mme Denise LEROY, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Mme Elisabeth MARGAS, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - M. Renaud MANS, contrôleur des Finances publiques ;
  - Mme Céline COZELIN, agente administrative principale des Finances publiques ;
  - Mme Li LI, agente administrative principale des Finances publiques ;
  - M. Bachir VALLI ISMAEL, agent administratif principal des Finances publiques.

**Pour le pôle ressources humaines de direction et le pôle centre de services des ressources humaines**

Subdélègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations du SARH relatives :

- à l'ordonnancement des dépenses de personnels avec ordonnancement préalable (hors PSOP) et sans ordonnancement préalable (PSOP), de fonctionnement et d'investissement, d'action sociale et aux recettes non fiscales assignées auprès du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances et du comptable assignataire de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris pour les dépenses de personnel de Titre 2 et à la validation dans CHORUS des engagements juridiques et services faits, sans limitation de montant, à :
  - M. Philippe ALTAVILLA, inspecteur des Finances publiques ;
  - Mme Marilyne BOUDHAU, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Rose-Aimée BRIVAL, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Anne-Marie GAUZERE, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Sophie SIRVENT, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Sandrine CANTET, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Thi Thu HIDALGO, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Lucy JACQUES-SEBASTIEN, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Marie-Hélène KUBIEZ, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Marie-Noëlle ROME, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Marie-Hélène SIBILEAU, inspectrice des Finances publiques ;
  - Mme Chantal JEAN-MARIE-DESIREE, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Mme Véronique TITE, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Mme Francine BORDIN, contrôleuse principale des Finances publiques ;
  - Mme Carine BRESLE, contrôleuse des Finances publiques ;

- Mme Vanessa PICARD, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Guylaine VITALI, contrôlease des Finances publiques ;
- M. Nourdine KAROUI, agent administratif principal des Finances publiques ;
- M. Rachid MAMMERI, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Assyah MHAMDI, agente administrative principale des Finances publiques ;
- Mme Véronique OUSSELIN, agente administrative principale des Finances publiques.

Les collaborateurs désignés ci-dessus pourront signer les ordres de paiement, les ordres de recettes, les bons de commande et les devis sans limitation de montant.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,

FRANÇOIS COUSIN